



du budget de l'UE doivent être consacrés (et 30% de Next Generation) – pour de bon – à la lutte contre le changement climatique, la Cour des comptes européenne diffuse un « document d'analyse » (référence 01/2020) sur le suivi des dépenses liées à l'action pour le climat dans le budget de l'UE. La CCE mentionne que la Commission s'était engagée à consacrer à l'action pour le climat au moins 20 % du budget de l'UE pour la période 2014-2020 en intégrant les dépenses liées au climat dans toutes les politiques de l'Union. Les juges de la CCE ont évalué la méthodologie utilisée pour suivre les dépenses liées à l'action pour le climat dans le budget de l'UE ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif. Dans leur document d'analyse, ils remettent en question certaines des hypothèses de la Commission et attirent l'attention sur le risque d'une surestimation des dépenses liées au climat. Ils notent les améliorations apportées dans les propositions législatives actuelles, mais pointent du doigt les failles méthodologiques et les obstacles qui subsistent.

Le journal « La Croix » souligne de son côté que « dans le passé, en effet, il est arrivé que les intitulés des lignes budgétaires s'ajustent aux discours politiques sans changer de contenu ».

Nous y ajouterons une petite remarque « pernicieuse » : très bien cet objectif de 25% du budget ciblé pour la lutte contre le changement climatique mais que faut-il attendre/comprendre pour les 75% autres ?

Le document d'analyse de la cour des comptes européenne 01/2020 est disponible à l'adresse <https://www.eca.europa.eu/>

Et autre remarque, on aurait aussi aimé un objectif d'intégration de la conservation de la biodiversité dans le budget européen. Au moment où la Commission affiche des objectifs dans la Communication Biodiversité 2030 (voir notre article pages suivantes) - objectifs sensiblement identiques à ceux non atteints de la Communication Biodiversité 2020 - plusieurs organisations de conservation de la nature font le constat que celle-ci est oubliée dans les budgets « Post-Covid » (en Europe et en France) en cours de discussion.



**On pourra toujours parler de tout cela lors de la Green Week qui, prévue du 1 au 5 juin, a été reportée aux 20-22 octobre mais toujours sur le thème sur Nature et Biodiversité**

<https://www.eugreenweek.eu/>

Et on attendra avec grand intérêt l'étude que la Commission va lancer sur la place de la biodiversité dans les budgets de l'UE (voir l'appel d'offres lancé le 27 juillet (JOS143 – en dernière page).

## ■ Actualités d'Enviropea

**Vous avez été notifié d'un audit de votre projet européen ?** N'hésitez pas à solliciter Enviropea, qui peut vous accompagner dans cette étape : aide à la compréhension des attentes, contrôle préalable des pièces à disposition en fonction de l'étendue de l'audit, et une assistance dans vos échanges avec les auditeurs. Plus d'informations ici : <http://www.enviropea.com/our-services/nos-prestations/faire-sereinement-auditer-son-projet-europeen-et-maitriser-les-attentes-des-organes-de-contrôle/>

## Formation en partenariat avec le Comité 21

Le Comité 21 renouvelle son partenariat avec Enviropea pour proposer la formation « *Comprendre les politiques et les programmes européens relatifs au développement durable* » les 14 et 15 octobre 2020.

Cette formation complète et pratique permettra aux participants de mieux comprendre les politiques et les mécanismes et programmes financiers européens en soutien aux différentes politiques qui intègrent des possibilités de financement des projets touchant au climat, à l'énergie, à l'environnement et plus globalement au développement durable pour la période 2021-2027. Cette formation intégrera également les programmes en cours comme le Green Deal, Next Generation UE et la programmation des Fonds structurels en France.

Plus d'infos et inscription sur : <http://www.comite21.org/docs/formations/2020/catalogue- formations-vf.pdf>



**Comme nos 342 abonnés, suivez nous sur notre compte Twitter @enviropea pour des informations en temps réel ... avant la prochaine lettre d'Enviropea !**



De nombreuses communications de la Commission européenne en date des 27 et 28 mai (440 à 460 par exemple) visent à expliquer son plan de relance post-COVID-19 (« *Next generation EU* ») et l'adaptation des échéances budgétaires 2020 et 2021-2027 en conséquence. La communication « L'heure de l'Europe : réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération (456) » résume bien tous les éléments énoncés dans ces communications.

**Attention : les éléments contenus dans l'article suivant reflètent la proposition de la Commission européenne formulée au mois de mai, et non le contenu de l'accord trouvé par les 27 chefs d'États le 21 juillet lors du Conseil européen. Cet accord pouvant encore évoluer dans les prochains mois, nous vous donnons rendez-vous dans la prochaine lettre pour plus de détails sur cet accord « historique » !**

### **L'heure de l'Europe: réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération (COM(2020)456) – 27 mai 2020**

Pour aider l'Europe à se redresser suite à la crise du Covid-19 et réduire les effets de la crise économique, la Commission a proposé au mois de mai un plan de relance dont elle attend également qu'il accélère le processus de transition écologique et numérique.

Dans cette communication, la Commission dépeint une crise économique majeure, où la récession pourrait atteindre 16% dans le cas d'une seconde vague épidémique et d'une prolongation des mesures de confinement. Elle estime que « 1 500 milliards d'euros d'investissement publics et privés supplémentaires seront nécessaires en 2021 et 2022 » pour permettre la reprise.

#### **Quelles étaient les propositions de la Commission pour financer cette relance ?**

La Commission a principalement proposé un nouvel instrument financier dédié à la relance, *Next Generation EU*, doté d'une enveloppe de 750 milliards d'euros, levée grâce à des emprunts sur les marchés financiers. Il s'agit donc d'un montant qui sera remboursé par les futurs budgets de l'Union européenne, entre 2028 et 2058. Pour financer ce remboursement, la Commission proposera de nouvelles ressources propres (qui pourraient être issues du système d'échange de quotas d'émission ou encore d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières).

La Commission propose également une refonte du budget de l'Union, pour un montant de 1100 milliards d'euros sur la prochaine programmation.

#### **Comment la Commission proposait-elle d'investir ces fonds ?**

De manière générale, la Commission proposait le renforcement d'un très grand nombre de programmes de financement : Horizon Europe, PAC, FEAMP, Erasmus+, Europe Créative, FAMI, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe...

La Commission propose dans cette communication que les fonds de Next Generation EU soient investis à hauteur de 500 milliards d'euros par des subventions, et 250 milliards d'euros par des prêts aux États membres. L'accord trouvé par le Conseil européen en juillet prévoit une diminution de la part de subventions – 312 milliards – et une augmentation de celle des prêts – 360 milliards. La Commission avait proposé que ces fonds soient investis selon trois piliers

##### 1. Le soutien aux États membres, via différentes modalités, dont :

- une facilité de 560 milliards d'euros pour la reprise sous forme de subventions et de prêts,
- un financement supplémentaire du Fonds pour une transition juste – 32,5 milliards d'euros – et du FEADER – 15 milliards d'euros – et,
- l'initiative REACT-EU qui visera les secteurs les plus touchés par la crise (PME, santé, tourisme, culture)

2. La stimulation de l'investissement privé, via un instrument de soutien à la solvabilité pour des entreprises par ailleurs en bonne santé financière et un renforcement d'InvestEU, avec notamment la création d'une facilité d'investissement stratégique au sein de ce programme. Le volet InvestEU a néanmoins été revu à la baisse dans le cadre des négociations du Conseil européen.

3. Pour tirer les leçons de la crise, la Commission avait proposé de créer un nouveau programme de financement dédié à la santé, EU4Health, et un renforcement du soutien aux partenaires de l'Europe, via un l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (avec une enveloppe de 86 milliards d'euros) et de l'aide humanitaire (instrument rescEU)

La Commission souligne que ces investissements seraient réalisés **dans le respect de la stratégie de croissance de l'Union européenne qu'est le Pacte vert pour l'Europe**, ou *Green Deal*, qu'ils devront respecter le principe de « ne pas nuire », et que les investissements verts et en faveur du climat seront privilégiés. Par exemple, la Commission avait proposé :

- Que le volet « infrastructures durables » soit deux fois plus important dans InvestEU et suscite ainsi une vague de rénovations énergétiques.
- Le déblocage de financements en faveur de technologies propres, dans le cadre du programme Horizon Europe
- Le renforcement de plusieurs fonds dans le secteur des transports pour l'installation d'un million de points de recharge.
- Dans le cadre d'InvestEU, « *une nouvelle initiative en faveur du capital naturel et de l'économie circulaire mobilisera au moins 10 milliards d'euros au cours des 10 prochaines années* »

La Commission a également axé cette stratégie de relance sur le numérique et la justice sociale, et réitère de manière générale le besoin d'approfondissement de l'Union européenne, afin **d'accroître sa résilience**, notion devenue centrale dans le contexte de la crise du Covid-19.

Retrouvez la communication complète de la Commission ici :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0456&from=EN>

## Actualité des politiques environnementales européennes



### **COM(2020)380 du 20 mai 2020 Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 « Ramener la nature dans nos vies »**

Le 20 mai dernier, la Commission européenne a publié la nouvelle **stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 intitulé « Ramener la nature dans nos vies »**. Dans cette communication la Commission commence par insister sur l'importance de la nature pour nos sociétés, notamment au regard de la crise récente du Covid-19, en rappelant le renforcement de la résilience aux pandémies que permet une protection et une restauration efficace des écosystèmes. Le pacte vert pour l'Europe est d'ailleurs annoncé comme la boussole au plan de relance économique post-covid-19 et plusieurs services écosystémiques et avantages économiques liés à conservation de la biodiversité sont énumérées : production agricole, conservation des stocks marins, protection des zones humides côtières contre les inondations, etc. Cet argument économique est d'ailleurs rappelé tout au long de la stratégie...

La Commission européenne dresse ensuite un constat simple : « *il est urgent d'agir* » car la nature est en crise. Les cinq principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité identifiées par l'IPBES sont rappelées car jugées au cœur de la présente stratégie : « *changements dans l'utilisation des terres et de la mer, surexploitation, changements climatiques, pollution et espèces exotiques envahissantes* ». Face à cette crise, la Commission annonce ses ambitions : que tous les écosystèmes dans le monde soient restaurés, résilients et suffisamment protégés à l'horizon 2050 avec pour première étape de faire en sorte que la biodiversité de l'Europe soit sur la voie de la récupération d'ici 2030.

Cet objectif, la Commission compte l'atteindre à travers deux principaux canaux : la protection et la restauration de la nature. Premièrement, l'élargissement du réseau de zones protégées, avec pour principaux objectifs d'arriver à 30% de la superficie terrestre et 30% de la superficie marine protégés (dont 10% de zones strictement protégées) et de développer un réseau transeuropéen de corridors écologiques. La seconde partie de cette stratégie est un ambitieux plan de restauration de la nature décomposé en 10 axes :

1. **Renforcer le cadre juridique de l'UE** pour la restauration de la nature : proposition en 2021 d'objectifs de restauration de la nature juridiquement contraignants ;
2. **Ramener la nature sur les terres agricoles**, en lien avec la stratégie « De la ferme à la table » et avec la nouvelle

politique agricole commune : soutenir et encourager la transition vers des pratiques complètement durables ;

3. **Contrôler l'artificialisation des sols et restaurer les écosystèmes des sols** : une actualisation de la stratégie thématique pour la protection des sols en 2021 ;

4. **Augmenter la quantité de forêts et améliorer leur santé et leur résilience** : une Stratégie de l'Union pour les forêts en 2021 et un objectif d'au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'Union d'ici à 2030 ;

5. **Des solutions gagnant-gagnant pour la production d'énergie** : « faire en sorte que le cadre réglementaire de l'Union en matière de bioénergie soit conforme à l'ambition accrue formulée dans le pacte vert pour l'Europe. » ;

6. **Rétablir le bon état écologique des écosystèmes marins** : un nouveau plan d'action visant à préserver les ressources halieutiques et à protéger les écosystèmes en 2021 ;

7. **Restauration des écosystèmes d'eau douce** : au moins 25000 km de cours d'eau redeviendront à courant libre d'ici 2030 ;

8. **Ecologisation des zones urbaines et périurbaines** : une plateforme de l'Union pour l'écologisation urbaine en 2021 ;

9. **Réduction de la pollution** : un plan d'action « zéro pollution » pour l'air, l'eau et le sol en 2021 ;

10. **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes** : renforcer la mise en œuvre du règlement et réduire de 50% le nombre des espèces de la Liste rouge qu'elles menacent.



Un nouveau cadre de gouvernance en matière de biodiversité est annoncé, ainsi que le renforcement de la mise en œuvre effective et du contrôle de la législation en matière d'environnement car jugés « à la traîne ». En effet, en septembre 2016, le Conseil économique et social européen (CESE) concluait que la politique européenne en matière de biodiversité «*constitue un exemple classique de politique qui ne tient pas ses promesses [...] bien qu'elle ait parfaitement cerné les problèmes et mis en place les instruments nécessaires*» notamment à cause du manque de volonté politique et de financements alloués. Reste à savoir si cette stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030 aura plus de succès que la précédente. La question du financement de cette stratégie, des 20 milliards d'euros par an annoncés comme nécessaire à sa réalisation, sera certainement un enjeu crucial conditionnant ses chances de succès.

Retrouvez la stratégie Biodiversité 2030 ici :

[https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/eu-biodiversity-strategy-2030\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/eu-biodiversity-strategy-2030_fr)

### **COM(2020)381 du 20 mai 2020 : Stratégie « De la ferme à la table - Farm to Fork » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement**

La stratégie « *De la ferme à la table* » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement est l'une des stratégies s'inscrivant pleinement dans le pacte vert pour l'Europe de la nouvelle Commission Ursula von der Leyen. Son objectif est de promouvoir la durabilité du système alimentaire européen en réduisant son empreinte environnementale et climatique, en garantissant la sécurité alimentaire à ses citoyens et en tentant de piloter une transition à l'échelle mondiale. L'accent est mis sur l'opportunité économique que peut représenter cette transition pour les agriculteurs, pêcheurs et autres acteurs de la chaîne de production alimentaire ainsi que sur les régimes alimentaires des citoyens en s'attaquant aux problèmes de l'insécurité alimentaire, du gaspillage et de l'obésité.

L'une des premières annonces fortes de cette stratégie est une proposition législative fixant le cadre d'un système alimentaire durable avant la fin 2023. Ce cadre compte « **augmenter progressivement les standards de durabilité des produits** et portera entre autres sur :

- La définition d'exigences et principes généraux pour les systèmes et denrées alimentaires
- La responsabilité de tous les acteurs du système alimentaire



- La certification et l'étiquetage des performances en matière de durabilité des produits alimentaires
- Des mesures d'incitation ciblées

Le premier et principal axe de cette stratégie est d'assurer une **production alimentaire durable**, notamment en réduisant :

- La dépendance aux pesticides : révision de la directive relative à leur utilisation et objectif de réduire l'utilisation et le risque globaux des pesticides chimiques de 50 % et l'utilisation des pesticides plus dangereux de 50 % d'ici à 2030 ;

• L'emploi abusif d'engrais : un plan d'action pour une gestion intégrée des nutriments et une diminution du recours aux engrais d'au moins 20 % d'ici à 2030 ;

- L'utilisation d'antimicrobiens, responsables de la mort de 33 000 personnes par an dans l'Union selon les estimations : réduction de la vente globale dans l'Union d'antimicrobiens destinés à des animaux d'élevage et à l'aquaculture de 50 % d'ici à 2030.

À l'inverse, dans cet axe la Commission annonce encourager :

- Une production respectueuse du bien-être animal : révision de la législation et potentiel étiquetage relatif au bien-être animal ;
- La sécurité et la diversité des semences : accès et enregistrement facilités ;
- Le développement de l'agriculture biologique : plan d'action pour l'agriculture biologique et objectif consistant à affecter au moins 25 % des terres agricoles de l'Union à l'agriculture biologique d'ici à 2030 ;
- La production durable de poissons et produits de la mer : renforcement du régime de contrôle et ciblage du FEAMP sur la production durable.

Concernant la sécurité alimentaire, et tenant compte du contexte de pandémie de Covid-19, la Commission compte établir un plan d'urgence destiné à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaire en temps de crise.

La suite de la stratégie ne concerne plus à proprement dit la production mais **la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires**. La Commission annonce notamment un code et un cadre de suivi de l'UE pour un comportement entrepreneurial et commercial responsable dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour 2021 pour l'industrie alimentaire et le secteur du commerce de détail. D'autres législations relatives aux emballages alimentaires, aux normes de commercialisation ou encore aux indications géographiques seront révisées et un objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire par habitant aux niveaux du commerce de détail et du consommateur d'ici à 2030 est annoncé.

Enfin, le dernier axe de cette stratégie porte sur la consommation alimentaire et **l'adoption de régimes alimentaires sains et durables** avec notamment une proposition d'étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur la face avant des emballages afin de créer à terme un « *cadre d'étiquetage durable couvrant [...] les aspects nutritionnels, climatiques, environnementaux et sociaux des produits alimentaires* ». La restauration collective est également visée avec une volonté de définir des critères minima obligatoires d'approvisionnement en denrées alimentaires durables. Afin d'amener les consommateurs à opter pour des régimes plus sains et durables, les incitations fiscales sont décrites comme un moyen privilégié, notamment grâce à la proposition de la Commission sur la TVA actuellement en discussion au Conseil.

Si le programme Horizon Europe est annoncé comme un levier important pour permettre cette transition, avec une proposition de consacrer 10 milliards d'euros à « *la R&I dans les domaines de l'alimentation, de la bioéconomie, des ressources naturelles, de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de l'environnement* », **la PAC est annoncée tout au long de cette stratégie comme l'un des enjeux majeurs pour son succès**. La nouvelle PAC devrait en effet mettre l'accent sur l'ambition écologique plutôt que vers les « *entités et sociétés possédant simplement des terres agricoles* ». La Commission européenne formulera d'ailleurs des recommandations à chaque État membre sur les neuf objectifs spécifiques de la PAC avant qu'ils ne présentent officiellement leurs projets de plan stratégique.

En effet, pour garantir le succès de ses nouvelles politiques et stratégies en matière environnementale, la Commission compte répondre à une critique qui lui est faite depuis longtemps sur l'incohérence de ses politiques, en veillant no-

tamment à ce que « *les objectifs du pacte vert et ceux découlant de la présente stratégie et de la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 soient pris en considération* » dans l'élaboration de la future PAC.

Retrouvez la stratégie « De la ferme à la table » ici : [https://ec.europa.eu/food/farm2fork\\_en](https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en)

### **Rapport de la Cour des comptes européennes (CCE) « Biodiversity on farmland »**

La Cour des comptes européenne affirme que la PAC n'a eu un effet positif que « limité » sur la préservation de la biodiversité et que l'évaluation des dépenses en la matière par la Commission n'est « pas fiable » et est sans doute surestimée.

La Cour des comptes souligne d'abord qu'il est difficile de mesurer les progrès accomplis en raison du manque de données, la majorité des indicateurs existant en matière de biodiversité n'ayant pas été mis à jour par la Commission depuis au moins six ans. Les dernières données disponibles concernant la « diversité génétique du bétail », par exemple, datent de 2005 et ne sont disponibles que pour cinq Etats membres.

Les données disponibles indiquent cependant clairement un déclin incontestable de la biodiversité et de la diversité génétique sur les territoires agricoles au cours des dernières décennies et la Cour des comptes européenne formule donc plusieurs recommandations :

1. **Améliorer la coordination et la conception de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité pour l'après-2020 et renforcer le suivi des dépenses** : ici, la Cour des comptes européenne insiste sur l'importance de pouvoir mesurer l'efficacité des politiques mises en œuvre, grâce à un meilleur suivi de son budget alloué à cette question et sur le manque actuel de coordination entre États membres.
2. **Renforcer la contribution des paiements directs à la biodiversité des terres agricoles** : l'objectif est de rendre les paiements directs dans le cadre de la PAC plus efficaces en améliorant les exigences en termes de verdissement et de conditionnalité liées à ces paiements.
3. **Accroître la contribution du développement rural à la biodiversité des terres agricoles** : cette recommandation insiste sur l'importance de différencier les cofinancements de la PAC, notamment dans le cadre des MAEC, afin de rendre plus attractifs les engagements ambitieux et véritablement favorables à la biodiversité.
4. **Montrer l'impact des mesures de la PAC sur la biodiversité des terres agricoles** : la Cour des comptes européenne revient ici sur l'importance d'élaborer des indicateurs fiables de la biodiversité des terres agricoles afin d'évaluer l'impact des instruments de la PAC.

Plus d'informations à l'adresse suivante : <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=53892>

### **COM(2020)299 du 8 juillet 2020 : Powering a climate-neutral economy : An EU Strategy for Energy System Integration**

Le 8 juillet, la Commission européenne a adopté deux stratégies, l'une pour l'intégration du système énergétique et l'autre pour l'hydrogène. En effet, celui-ci possède un grand potentiel pour décarboner les secteurs les plus polluants car il pourrait permettre à l'avenir de gérer les variations des flux d'énergies renouvelables en stockant cette énergie. Par intégration du système énergétique, la Commission entend un système planifié et exploité de manière globale, avec de la flexibilité, afin de gagner en efficacité et de réduire les coûts. Selon la Commission, dans un système pareil, « *l'électricité alimentant les voitures en Europe pourrait provenir des panneaux solaires se trouvant sur nos toits, tandis que nos bâtiments pourraient être chauffés en utilisant la chaleur produite par une usine voisine, laquelle pourrait être approvisionnée en hydrogène propre produit à partir d'énergie éolienne en mer* ».

Cette stratégie repose principalement sur trois piliers :

- Un système énergétique plus « circulaire », basé sur l'efficacité énergétique.
- Une électrification directe accrue des secteurs d'utilisa-



tion finale : l'électricité utilisant une part accrue d'énergies renouvelables, il faut privilégier son utilisation le plus possible.

- Quand cette électrification n'est pas possible, recourir le plus possible à des énergies plus propres comme l'hydrogène renouvelable et des biocarburants et biogaz durables.

Pour la mise en œuvre de ces trois piliers, 38 mesures sont annoncées, parmi elles : révision de la législation, soutien financier, planification des infrastructures et suppression (progressive) des subventions aux énergies fossiles.

Ces stratégies visent à parvenir à l'objectif de neutralité carbone en 2050, le secteur énergétique représentant aujourd'hui 75% des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union, et s'inscrivent dans le cadre du plan de relance de la Commission «Next Generation EU» et du pacte vert pour l'Europe.

Plus d'informations sur ces deux stratégies à l'adresse : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_20\\_1259](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1259)

### **COM(2020)550 du 13 mai 2020 : Communication de la Commission « Tourisme et transport en 2020 et au-delà »**

Durant la crise du Covid-19 qui impacte lourdement le secteur touristique, la Commission a présenté une communication visant à définir un cadre coordonné pour la saison estivale. Le but étant de lever progressivement les restrictions pour « *remettre le tourisme sur les rails* », tout en garantissant une saison touristique sûre.

Cette communication est constituée d'un ensemble de mesures regroupées en 3 grands groupes d'orientations et une recommandation :

- Les orientations relatives au rétablissement de la libre circulation et à la levée des contrôles aux frontières intérieures
- Les orientations sur les transports
- Les orientations sur le tourisme, en particulier pour les établissements d'hébergement et de restauration
- Une recommandation sur les bons à valoir

Parmi ces mesures, la Commission recommande de rouvrir les frontières intérieures afin de garantir la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen, avec des principes de proportionnalité et de non-discrimination entre les citoyens de l'UE. Afin de garantir que cette réouverture n'entraîne pas une recrudescence de l'épidémie, un certain nombre d'autres recommandations sont énoncées :

- Encourager l'utilisation des services en ligne pour les réservations de billet ou de nuit d'hôtel par exemple ;
- Garantir la distanciation physique lorsque que c'est possible ;
- Adopter des mesures supplémentaires lorsque cette distanciation n'est pas possible (masques, barrières/vitre en plastique ou verre) ;
- Encourager l'usage des bons valoir en les rendant plus attractifs (en augmentant leur durée de vie par exemple), afin de lutter contre le manque de liquidités des acteurs touristiques.

Autant de mesures nécessaires afin de relancer un secteur qui représente à lui tout seul 10% du PIB européen et plus de 20% de l'emploi dans des pays comme le Portugal, la Grèce ou la Croatie.

Retrouvez la communication complète à l'adresse :

[https://ec.europa.eu/transport/news/2020-05-14-tourism-and-transport-2020-beyond\\_en](https://ec.europa.eu/transport/news/2020-05-14-tourism-and-transport-2020-beyond_en)



### Le « European Green Deal Call »

L'appel "Green Deal" du programme Horizon 2020 devrait être officiellement lancé au mois de septembre 2020. Néanmoins, une première version assez aboutie de son contenu est déjà disponible. Découpé en **11 domaines (ou "area") correspondant aux grands volets du Pacte vert**, cet appel s'inscrit également dans une dynamique de relance économique et dans un objectif de « résilience » européenne. Il permettra de financer le développement de nouvelles techniques et

technologies, mais aussi des innovations sociales, avec une dimension importante d'association de la société civile. Il financera des projets capables de démontrer un impact concret par rapport à des objectifs environnementaux et climatiques – à ce titre, un grand nombre de topics portent sur des Innovation Action (IA).

Cet appel opérera également une **transition entre les programmes Horizon 2020 et Horizon Europe** ; certains topics de l'appel Green Deal nourriront par exemple les réflexions et les appels à venir du futur programme Horizon Europe, notamment les clusters 5 (climat, énergie, mobilité) et 6 (alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement), ainsi que certaines « Missions » transversales du programme Horizon Europe.

Un aperçu en quelques lignes des domaines et topics de cet AAP :

- **Area 1 : Increasing climate ambition : cross-sectoral challenges**
  - o 1.1 Prévenir et combattre les feux extrêmes de forêts par l'intégration et la démonstration de moyens innovants (Research and Innovation Action - RIA)
  - o 1.2 Vers des villes climatiquement neutres et socialement innovantes (RIA)
  - o 1.3 Innovations dans la résilience aux désastres liés au climat pour les régions de l'UE (IA et Coordination and Support Action - CSA)
- **Area 2 : Clean, affordable and secure energy**
  - o 2.1 Démonstration de technologies innovantes déterminantes pour permettre un déploiement futur à grande échelle de technologies d'énergies renouvelables offshore et leur intégration dans le système énergétique (IA)
  - o 2.2 Développer et démontrer un électrolyseur de 100 MW, passant à l'échelle le lien entre les renouvelables et les applications industrielles (IA)
- **Area 3 : Industry for a clean and circular economy**
  - o 3.1 Refermer le cycle du carbone industriel pour combattre le changement climatique – Faisabilité industrielle de systèmes catalytiques pour des alternatives durables aux ressources fossiles (IA)
  - o 3.2 Démonstration de solutions systémiques pour le déploiement territorial de l'économie circulaire (IA)
- **Area 4 : Energy and resource efficient buildings**
  - o 4.1 Construire et rénover de manière efficiente en énergie et en ressources (IA)
- **Area 5 : Sustainable and smart mobility**
  - o 5.1 Aéroports et ports vers, comme « hubs » multimodaux pour une mobilité durable et intelligente (IA)
- **Area 6 : Farm to Fork**
  - o 6.1 : Tester et démontrer des innovations systémiques en soutien à la stratégie « De la ferme à la table » (IA)
- **Area 7 : Ecosystems and Biodiversity**
  - o 7.1 : Restaurer la biodiversité et les services écosystémiques (RIA)
- **Area 8 : Zero-pollution, toxic free environment**
  - o 8.1 Solutions innovantes et systémiques zéro pollution pour protéger la santé, l'environnement et les ressources naturelles des produits chimiques persistants et mobiles (RIA)

- o 8.1 Favoriser les réglementations sur les expositions combinées aux produits chimiques industriels et aux produits pharmaceutiques : de la science aux politiques fondées sur des preuves (RIA)
- **Area 9 : Strengthening our knowledge in support of the European Green Deal**
  - o 9.1 Moyens et services des infrastructures de recherche européennes pour relever les défis du pacte vert européen (RIA) : (a) renforcer le leadership européen dans les technologies de stockage d'énergies propres et (b) infrastructures de recherche européennes et réseaux d'observation des gaz à effet de serre, de la qualité de l'air et de la santé des citoyens dans les villes
  - o 9.2 Développer des produits et services pour soutenir l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets (RIA)
  - o 9.3 Des mers et des océans transparents et accessibles : vers un jumeau numérique de l'océan (IA)
- **Area 10 : Empowering citizens for the transition towards a climate neutral, sustainable Europe**
  - o 10.1 Capacités européennes de délibération et de participation citoyennes au Green Deal (RIA)
  - o 10.2 Changements comportementaux, sociaux et culturels pour le Green Deal (RIA)
  - o 10.3 Permettre aux citoyens d'agir sur le changement climatique, pour le développement durable et la protection de l'environnement, par l'éducation, la science citoyenne, les initiatives d'observation et l'engagement civique (IA)
- **Area 11 : International cooperation**
  - o 11.1 Accélérer la transition verte et l'accès à l'énergie – Partenariat avec l'Afrique (IA)

La date limite de dépôt des projets devrait être **fin janvier 2021** (sélection en une étape), pour un démarrage des projets à l'été 2021 (en raison de la clôture du CFP 2014-2020, il est indispensable que les conventions de financement soient signées avant le 31 décembre 2021).

Pour plus d'informations :

- Site de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/european-green-deal/call\\_en](https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/european-green-deal/call_en)
- Site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – série de webinaires de présentation de chaque domaine de l'appel Green Deal : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid152539/presentation-detaillee-des-thematiques-horizon-2020-green-deal.html>

L'équipe d'Enviropea se tient à votre disposition pour échanger sur cette opportunité ! [contact@enviropea.com](mailto:contact@enviropea.com)

### **Pour vous accompagner dans le montage de projets multipartenaires : le dispositif Diagnostic Partenariat Technologique International (DIAG PTI) de BPI France**

Ce dispositif a été conçu pour accompagner les porteurs de projets dans le montage de projets multipartenaires en réponse à des appels à projets : aide à la recherche de partenaires, à la rédaction de l'accord de consortium), assistance pour des études de faisabilité / de marché et même rédaction de la candidature. Sont éligibles les entreprises employant jusqu'à 2000 personnes – le dispositif vise donc principalement des PME à statut commercial.

DIAG PTI prend en charge 50% des coûts de prestations d'accompagnement (dans la limite de 12 500 EUR HT, soit une prestation totale de 25 000 euros HT maximum), exécutées par des consultants issus d'une liste agréée par BPI, ou par des consultants directement proposés par les porteurs de projets.

La plupart des programmes européens sont éligibles à ce dispositif, y compris le programme LIFE !

Si vous déposez un projet seul – sans partenaire – vous pouvez vous tourner vers le dispositif de BPI France DIAG EUROPE.

Plus d'informations via [international.innoproject@bpifrance.fr](mailto:international.innoproject@bpifrance.fr)



## **Lancement du dispositif EU City Facility (EUCF) : nouveau soutien financier et technique en faveur des projets d'énergie durable portés par les villes et autorités locales**

Ce dispositif a été officiellement lancé le 19 février 2020 à Bruxelles lors du forum de la Convention des Maires dédié à l'investissement.

La mission de l'EUCF est de construire une réserve conséquente de projets d'investissement en matière d'énergie durable dans des villes de l'Union européenne, en offrant un soutien financier, technique, juridique et pédagogique ciblé. Les objectifs sont de dépasser les barrières principales à l'investissement, concevoir des plans d'investissements viables et mobiliser des financements.

Les objectifs de EUCF sont de :

- **Fournir aux villes une expertise technique et financière concrète**, ancrée au niveau local pour permettre le développement d'au moins 225 plans d'investissement viables et modulables, qui pourront engendrer plus de 320 millions d'euros d'investissement public et privé.
- **Former au moins 450 agents de collectivités locales** dans le but de créer une réserve substantielle de projets et leur offrir des outils, un réseau et des opportunités de partage des connaissances qui faciliteront et accéléreront la mise en œuvre des plans d'investissements, y compris par des schémas de financement innovants et l'agrégation de projets.
- **Faciliter l'accès, particulièrement pour les municipalités de moyenne et petite taille, aux flux financiers privés, aux financements européens ou assimilés** (comme les Fonds structurels et d'investissement européens, l'assistance au développement de projet H2020, ou encore le dispositif ELENA) et à des services de conseil tels que le "Advisory Hub" de la Banque européenne d'investissement pour mettre en œuvre et amplifier les investissements attendus.

Ce dispositif est mis en œuvre avec le soutien du programme de recherche Horizon 2020 et vise à accroître la capacité des villes à définir puis à financer des programmes d'investissement en matière d'énergie durable (efficacité énergétique, énergies renouvelables). Il prendra la forme d'un soutien financier forfaitaire (60 000 euros) et de services connexes destinés à renforcer la capacité administrative et technique des collectivités. Plusieurs appels à projets seront publiés tout au long du projet. Le premier appel à projets a été publié le 25 mai avec un dépôt des propositions pour le 2 octobre. Il est porté par un consortium d'organisations européennes : Energy cities, Climate Alliance, Fedarene, Adelphi, Enviros E.

Plus d'infos et procédure de dépôt des demandes sur :

<https://eucityfacility.eu/apply-for-eucf-support/open-and-previous-calls.html>



### **Appel LIFE 2020**

#### ***Les nouveautés « spéciales coronavirus »***

Si plusieurs mesures d'adaptation à la crise sanitaire avaient déjà été annoncées lors de la publication de l'appel d'offre LIFE en avril (voir notre Lettre 84 bis – spéciale LIFE pour plus d'informations), l'agence EASME en charge du programme a également publié en mai dernier un addendum précisant quelques nouvelles mesures :

- Le pourcentage du premier préfinancement a augmenté pour les subventions traditionnelles : il passe de 30 à 40%.
- Les coûts totaux des biens durables peuvent désormais être entièrement éligibles (et non uniquement leur amortissement) sous certaines conditions pour tous les types de bénéficiaires : ces biens doivent être affectés définitivement et exclusivement aux mêmes objectifs et finalités que ceux prévus par le projet cofinancé au titre de LIFE.
- le travail des volontaires sera considéré comme un coût éligible basé sur les coûts unitaires journaliers déterminés en fonction des États membres (les sommes en question sont détaillées en Annexe de cet addendum).

## L'appel « projets préparatoires » 2020

L'appel à projets LIFE « projets préparatoires » s'est ouvert le 29 mai. Ils concernent des projets qui répondent à des besoins spécifiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union en matière d'environnement ou de climat. Ces besoins sont définis notamment en fonction de remontées de besoins des États membres auprès de la Commission européenne.

Pour l'appel 2020, onze besoins ont été identifiés :

- **Renforcer la capacité d'EnviCrimeNet** à contribuer à la lutte contre la criminalité environnementale (cofinancement maximal de l'UE : 450 000 €)
- **Soutien à la préparation de zones de contrôle des émissions en mer Méditerranée** (cofinancement maximal de l'UE : 1.000.000 €)
- **Soutien à l'établissement d'inventaires des émissions pour améliorer la modélisation de la qualité de l'air** (cofinancement maximal de l'UE : 1.000.000 €)
- Soutien aux **procédures de test des polluants atmosphériques provenant des appareils de chauffage à combustible solide** (cofinancement maximal de l'UE : 1.000.000 €)
- Mettre en pratique les actions clés du nouveau plan d'action de l'UE en faveur des **habitats de prairies calcaires sèches** (cofinancement maximal de l'UE : 1 500 000 €)
- **Restauration de plantations d'arbres en forêts naturelles** (cofinancement maximal de l'UE : 900 000 €)
- **Restauration de terres désertifiées grâce à des solutions basées sur la nature** (cofinancement maximal de l'UE : 500 000 €)
- Conception de mécanismes visant à accroître la **présence de la biodiversité dans les zones urbaines et périurbaines** (cofinancement maximal de l'UE : 600 000 €)
- **Réseau d'activités de formation pour les gestionnaires de sites Natura 2000** (cofinancement maximal de l'UE : 1.000.000 €)
- **Renforcement de la protection des forêts primaires et anciennes en Europe** en tirant parti des sites du patrimoine mondial (cofinancement maximal de l'UE : 800 000 €)
- **Favoriser la culture du carbone** par un système de connaissances amélioré (cofinancement maximal de l'UE : 2 000 000 €)

Ces projets, subventionnés à 60% par l'Union européenne, pourront commencer le 1er janvier 2021 au plus tôt pour une durée 1 à 4 ans selon les besoins identifiés. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 septembre à 16 heures au plus tard.

Pour plus d'informations : <https://ec.europa.eu/easme/en/section/life/2020-call-proposals-preparatory-projects>

### En France : Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) géré par l'Agence de la Transition Écologique (anciennement ADEME)

Le Programme d'Investissements d'Avenir est un vaste programme d'investissement créé en 2010 pour favoriser les investissements innovants et la croissance économique dans des secteurs stratégiques. Ce PIA, piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), un service du Premier Ministre, a été doté de 57 milliards d'euros sur la période 2010-2020.

L'Agence de la transition écologique, acteur central dans l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de transition écologique, est l'un des opérateurs de ce PIA et, à ce titre, s'est vu doté d'une enveloppe d'un milliard d'euros pour la mise en œuvre du PIA 3 sur la période 2017-2020. Cette somme se divise en 3 axes distincts :

- **Axe 1 - Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition** : cet axe vise au financement d'infrastructures innovantes de type « premières commerciales » et se divise en trois thématiques :



- o Systèmes énergétiques - Villes et territoires durables ;
- o Bioéconomie et protection de l'environnement ;
- o Économie circulaire - Écoefficiente dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau.

Ces trois appels à projet sont ouverts jusqu'au 20 janvier 2021.

- **Axe 2 – Concours d'innovation** : ces concours organisés par vague visent à cofinancer à hauteur de 55% des projets de R&D et d'innovation dont le budget se situe entre 600 000€ et 5 millions d'euros. La sixième vague de ce concours a été lancée en juillet et portera sur les thématiques suivantes :
  - o Economie circulaire
  - o Performance environnementale des bâtiments
  - o Adaptation au Changement climatique
  - o Hydrogène

Ce concours, organisé conjointement avec BPIFrance, vise exclusivement les start-up et PME. Il se clôturera en octobre 2020.

- **Axe 3 - Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants** : ce dernier axe vise exclusivement les transports et la mobilité. L'objectif est de financer des projets multi-partenariaux associant des entreprises et instituts de recherche.

Plus d'informations sur :

<https://www.ademe.fr/recherche-innovation/programme-dinvestissements-davenir/presentation-pia-3>

## Projets européens



### **Résultats du 5ème appel « Actions innovatrices urbaines » (UIA)**

217 propositions avaient été reçues par la Commission pour le 5ème appel à projet du programme « Actions innovatrices urbaines dans les 4 priorités retenues pour cet appel. 11 projets seulement ont été retenus mais aucune ville française parmi ceux-ci !

- Un projet retenu au titre de la priorité « *Demographic change* » (sur 14 propositions) : celui de la Ville de Verone
- 3 (sur 46 propositions) dans la priorité « *Air quality* » : les villes de Sofia, Bruxelles et Ferrare
- 6 (sur 101 propositions) dans la priorité « *Culture and cultural heritage* » : les villes d'Almería, Budapest, Gand, Halandri, Kosice et Tilburg
- Une seule (sur 53 propositions) dans la priorité « *Circular Economy* » : la Communauté belge de Liedal (Courtrai)

Plus d'informations sur :

<https://www.uia-initiative.eu/en/news/uia-5th-call-proposals-has-ended-get-insight-11-new-uia-projects>

## Documents et ressources



**Rapports de la Cour des comptes européennes** (dont les intitulés sont assez explicites pour s'éviter tous commentaires !)

- Rapport 08/2020 « Les investissements de l'UE dans les sites culturels gagneraient à être mieux ciblés et coordonnés »
- Rapport 11/2020 « Efficacité énergétique des bâtiments : donner plus d'importance à la rentabilité »
- Rapport 15/2020 « Protection des pollinisateurs sauvages dans l'UE – les initiatives de la Commission n'ont pas porté leurs fruits ».

### **Brochures LIFE :**

- Ready, steady, green ! LIFE helps farming and forestry adapt to climate change
- Together for Biodiversity

Et les 4 pages et factsheets LIFE :

- Cherishing nature's services
- Peatlands (tourbières) for LIFE
- Protecting Europe's threatened invertebrates
- LIFE and urban resilience

Documents à retrouver sur : <https://ec.europa.eu/easme/en/section/life/life-programme-publications>

## **Textes réglementaires**



### **■ JO (JOUE séries L et C)**

**JO C227 du 10 juillet 2020** : Rapport spécial n°15/2020 de la Cour des comptes européenne « Protection des pollinisateurs sauvages dans l'UE – les initiatives de la Commission n'ont pas porté leurs fruits ».

**JO C205 du 19 juin 2020** : Rapport spécial n°10/2020 de la Cour des comptes européenne « Infrastructures de transport de l'UE : Accélérer la mise en œuvre des mégaprojets pour générer l'effet de réseau dans les délais prévus ».

**JO C193 du 9 juin 2020** : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°13/2020 « Biodiversité des terres agricoles : la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin ».

**JO C170 du 18 mai 2020** Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°12/2020 « Plateforme européenne de conseil aux investissements lancée pour stimuler l'investissement dans l'UE, elle n'a pas eu l'impact voulu ». Comme d'habitude la conclusion de la CCE est dans le titre du rapport !

**JO C148 du 5 mai 2020** : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°11/2020 « Efficacité énergétique des : donner plus d'importance à la rentabilité ».

**JO C136 du 27 avril 2020** : Rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne 7 et 8/2020 concernant d'une part « La mise en œuvre de la politique de cohésion : coûts relativement faibles mais manque d'informations pour pouvoir évaluer les économies liées à la simplification » d'autre part « Les investissements de l'UE dans les sites culturels gagneraient à être mieux ciblés et coordonnés »

### **■ COM, SWD (staff working document) et JOIN**

**COM(2020) 329 du 23 juillet 2020** : Communication de la Commission « Une nouvelle approche de la stratégie maritime pour la région atlantique – Plan d'action pour l'Atlantique 2.0 » Un plan d'action actualisé pour une économie bleue durable, résiliente et compétitive dans la région atlantique de l'Union européenne.

**COM(2020)326 du 20 juillet 2020** : Rapport de la Commission « Évaluation des progrès accomplis par les États membres dans la réalisation des objectifs nationaux d'efficacité énergétique pour 2020 et dans la mise en œuvre de la directive relative à l'efficacité énergétique (2012/27) »

**COM(2020)299 du 8 juillet 2020** : *Powering a climate-neutral economy : An EU Strategy for Energy System Integration* (document uniquement disponible en anglais).

**COM(2020)274 (et SWD(2020)121 et 122) du 1er juillet 2020** : Communication de la Commission « Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience ».

**COM(2020)276 du 1er juillet 2020** : Communication de la Commission « Soutenir l'emploi des jeunes : un pont vers l'emploi pour

la prochaine génération ».

**COM(2020)266 du 26 juin 2020** : Rapport de la Commission sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques.

**COM(2020)259 (et SWD(2020)60, 61 et 62) du 25 juin 2020** : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM). Ce rapport de la Commission européenne analyse les principaux accomplissements concernant la mise en œuvre de la DCSMM, ses liens avec les autres politiques de l'UE et résume l'état actuel du milieu marin de l'UE. À partir de ce constat, ce rapport liste les principaux défis pour la mise en œuvre de la DCSMM et formule un certain nombre de suggestions afin de la renforcer. [Rendez-vous dans la prochaine lettre pour une analyse plus poussée de ce rapport !](#)

**COM(2020)248 et SWD(2020)112 du 16 juin 2020** : Communication (en anglais) de la Commission « *Towards more sustainable fishing in the EU : state of play and orientations for 2021* ».

**COM(2020)224 du 2 juin 2020** : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du Fonds européen pour le développement durable (FEDD). Le FEDD est le nouveau nom donné au FED qui finance des investissements en Afrique subsaharienne et dans les régions du voisinage de l'Union européenne.

**De nombreuses communications en date des 27 et 28 mai (440 à 460 par exemple) visent à l'adaptation des échéances budgétaires 2020 et 2021-2027 aux conséquences de la pandémie COVID-19** : Le budget de l'Union : moteur du plan de relance pour l'Europe (442), Cadre financier pluriannuel 2021-2027 (443), L'heure de l'Europe : réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération (456), Modifications du programme cadre « Horizon Europe », de l'instrument de voisinage et des fonds relevant de la PAC (459) par exemple. Et aussi la proposition de règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience (408).

**COM(2020)500 du 20 mai 2020** : semestre européen : recommandations par pays

**COM(2020)204 du 20 mai 2020** : Rapport de la Commission sur l'expérience acquise par les EM dans la mise en œuvre des objectifs nationaux fixés dans leurs plans d'action nationaux et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la directive sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

**COM(2020)380 du 20 mai 2020** : Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 « Ramener la nature dans nos vies ».

**COM(2020)381 du 20 mai 2020** : Stratégie « De la ferme à la table - *Farm to Fork* » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement.

**COM(2020)550 du 13 mai 2020** : Communication de la Commission « Tourisme et transport en 2020 et au-delà »

**COM(2020)152 du 21 avril 2020** : Une Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025.

## ■ Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

**JO S143 du 27 juillet 2020** : Avis d'un marché de service concernant une « Etude sur le financement de la biodiversité et le suivi des dépenses liées à la biodiversité ». Budget prévisionnel de 500 k€ (sur 18 mois). Offre à présenter avant le 9 septembre.

**JO S138 du 20 juillet 2020** : Avis de marché concernant une étude portant sur « Les règles de protection des espèces conformément aux directives sur les oiseaux et les habitats : Avec quelle efficacité sont-elles intégrées dans les politiques sectorielles ? ». Budget de 300 k€. Réponse avant le 2 septembre.

**JO S137 du 17 juillet 2020** : Avis de marché de services « Efficacité de la gestion des sites marins Natura 2000 et d'autres zones marines protégées de l'UE » avec un budget prévisionnel de 300 k€ pour une durée de 18 mois. Dépôt des offres avant le 31 août 2020.

**JO S130 du 8 juillet 2020** : Avis de marché de services « Plans d'action pour la conservation des espèces de pollinisateurs menacés dans l'UE ». Marché estimé à 150 k€. Offre à déposer avant le 30 août 2020.

**JO S124 du 30 juin 2020** : Avis de marché pour l'organisation du système de récompense Natura 2000 (Natura 2000 Awards) pour 2021 et 2022.

**JO S120 du 24 juin 2020** : Avis de marché de services concernant la production de Matériel d'information sur la nature et la biodiversité. Budget prévisionnel de 170 k€/an sur 4 ans.

**JO S119 du 22 juin 2020** : Avis de marché concernant « l'évaluation des incidences sur l'utilisation des sols, le climat et la biodiversité des plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat, ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux en matière

de biodiversité de l'UE et de ses Etats membres ». Le budget prévisionnel pour ce marché s'élève à 1 M€ pour une durée de 24 mois. Les offres doivent parvenir avant le 5 août 2020.

**JO S112 du 11 juin 2020** : Avis de marché concernant la Gestion du secrétariat du pacte européen pour le climat (PactSec). Budget estimé à 9,4 M€ pour une durée de 24 mois. Réponse avant le 21/08/2020.

**JO S111 du 10 juin 2020** : Avis d'attribution du marché « Etude sur la contribution de l'économie circulaire aux politiques climatiques de l'UE » au bureau néerlandais Trinomics pour un montant de 183 500 €.

**JO S91 du 11 mai 2020** : Avis d'attribution du marché de services en vue de soutenir l'exécution de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » au bureau bruxellois Milieu Consulting (seul candidat) pour un montant de près de 1,8 M€.

**JO S88 du 6 mai 2020** : Avis de marché de services concernant « l'alignement des mesures de biodiversité pour l'entreprise et soutien au développement de principes de comptabilité généralement acceptés pour le capital naturel ». Il s'agira de mettre en place et d'exploiter une plateforme dédiée à la comptabilité de gestion du capital naturel pour faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les praticiens des entreprises et les parties prenantes concernées. Le budget estimatif est de 900 k€ (pour 3 années) et les réponses doivent parvenir avant le 6 juillet 2020.

